



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 10/04/2025 à 20h30

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Patricia PANISSIE, Francis PONS, Elisabeth FAYEL, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES et Olivier BARRE

Membres du conseil absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ)

Secrétaire de séance : Francis PONS

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents :** 10 / **représentés :** 1

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 27 mars 2025

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PV DU 6 MARS 2025
- CFU 2024 - Commune/ station-service/lotissement
- Report et affectation du résultat de fonctionnement - Commune/ station-service
- Budgets 2025 BP Commune / BA Station-service / BA lotissement
- Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2025
- Emprunt court terme – Crédit Relais – 440 000 euros
- Emprunt long terme et taux fixe – 195 000 euros

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS ADOPTEES

Approbation du Compte Financier Unique 2024 de la commune - N° 2025-04-01

Après avoir entendu le rapport de Mme Baulès Céline, Conseillère aux décideurs locaux, et M. le maire, Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à adopter le référentiel M57 et de passer au CFU à partir de l'exercice 2024,

Vu le compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1^{ere} adjointe, a été désignée pour présider le vote, Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024, lequel se résume de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	744 002,51	388 314,02	1 132 077,43
	Recettes réalisées (1)	B	247 840,19	302 568,06	840 408,25
	Restes à réaliser	C	150 000,00	0,00	150 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	312 581,26	535 112,01	847 694,17
	Dépenses réalisées (1)	E	156 847,71	322 524,01	479 371,72
	Restes à réaliser	F	17 281,49	0,00	17 281,49
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	90 992,48	70 044,05	101 036,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-141 840,83	148 797,90	4 948,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-50 857,35	218 842,04	165 984,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	132 718,51	0,00	132 718,51
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	81 061,16	218 842,04	288 703,20

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- Reconnaît la réalité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du Compte Financier Unique 2024 de la station-service - N° 2025-04-02

Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à passer au CFU à partir de l'exercice 2024,

Vu le compte Financier Unique 2024 de la station-service,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1ere adjointe, a été désignée pour présider le vote,
Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe Station-service, lequel se résume de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 443,26	527 494,30	557 937,56
	Recettes réalisées (1)	B	7 030,00	509 271,36	516 301,36
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	33 176,99	590 373,26	623 550,25
	Dépenses réalisées (1)	E	4 370,00	511 331,83	515 701,83
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 660,00	-2 060,47	599,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 733,73	12 878,96	15 612,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	5 393,73	10 818,49	16 212,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 393,73	10 818,49	16 212,22

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- Reconnaît la réalité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Lotissement - N° 2025-04-03

Vu la délibération n°2023-06-03 du 8 juin 2023 et l'avis favorable du comptable public du 31 mai 2023 visant à passer au CFU à partir de l'exercice 2024,

Vu le compte Financier Unique 2024 du Lotissement,

Considérant que Mme QUINTARD Valérie, 1ere adjointe, a été désignée pour présider le vote,
Considérant que M. le maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme QUINTARD et qu'il ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe Lotissement, lequel se résumé de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	46 881,88	31 826,90	78 508,56
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	27 697,20	71 348,90	99 044,10
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-18 984,48	39 520,00	20 535,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-19 984,48	39 520,00	20 535,54
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-19 984,48	39 520,00	20 535,54

Affectation du résultat de fonctionnement – CFU 2024 commune - N° 2025-04-04

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Valérie QUINTARD,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2024,

- statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent /déficit de : 216 842.04 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	146 809.92
Virement à la section d'investissement	142 332.50
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	
EXCEDENT –DEFICIT	289 142,42
Résultat cumulé au 31/12/2024	216 842.04
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire	
*A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. au c/1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – 002)	216 842.04
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	0

- Vote et arrête l'affectation de résultat de fonctionnement comme résumé ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement – CFU 2024 de la station-service - N° 2025-04-05

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Valérie QUINTARD,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de la station-service,

- statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent /-déficit de : 10 818,49 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	12 878.96
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	
EXCEDENT – DEFICIT	- 2060.47
Résultat cumulé au 31/12/2024	10 818.49
C. EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
*A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. au c/1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – 002)	10 818.49
D. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	0

- Vote et arrête l'affectation de résultat de fonctionnement comme résumé ci-dessus.

Approbation du Budget Primitif de la commune – exercice 2025 - N° 2025-04-06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	611 575.12 €	611 575.12 €
Investissement	1 301 500 .12 €	1 301 500 .12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BP 2025 de la commune tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Approbation du Budget Primitif de la station-service – exercice 2025 - N° 2025-04-07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 – Commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	596 188.49 €	596 188.49 €
Investissement	33 874.82 €	33 874.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BA 2025 de la Station-Service tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Approbation du Budget Primitif du lotissement – exercice 2025 - N° 2025-04-08

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 – Lotissement qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	87 992.01 €	87 992.01 €
Investissement	50 773.45 €	50 773.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le BA Lotissement 2025 tel qu'annexé à la présente,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Budget Primitif 2025 – Vote des Taxes directes locales – N° 2025-04-09

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taxes directes locales comme suit :

- Vote des taxes, sans changement de taux pour l'année 2025 soit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière bâtie (TFB)	302 259	35.77	110 959
Taxe foncière non bâties (TFNB)	41 239	79.26	33 131
Taxe d'habitation (TH)	76 630	10.50	7 749
		Total	151 839 €

Souscription à un crédit relais – N° 2025-04-10

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer le projet « Ilot Lagarrigue ».

Considérant la nécessité d'une avance de trésorerie pour financer les travaux de l' « Ilot Lagarrigue » dans l'attente des recettes programmées telles les subventions et le FCTVA,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Saint-Félix-de-Lunel, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de 440 000 Euros (en toutes lettres quatre cent quarante mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital
- Taux d'intérêt variable : 3.55
- Euribor 3 mois instantané + marge de 0.95% soit 3.55 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Souscription à un prêt pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue » - N° 2025-04-11

Vu le budget de la commune de Saint-Félix-de-Lunel, voté et approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2025 et visé par l'autorité administrative le 11 avril 2025,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Saint-Félix-de-Lunel contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : Prêt à taux fixe à échéance constante pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue »
- Montant : 195 000 € (et en toutes lettres cent quatre-vingt-quinze mille euros)
- Durée de l'amortissement : 15 ans
- Taux : 4.04 % fixe
- Périodicité : mensuelle
- Type d'échéance : constante
- Déblocage des fonds : 1^{er} déblocage sous 4 mois après la date d'édition du contrat
- Conditions de remboursement : Le différé d'amortissement du capital est porté à 12 mois après le déblocage de l'enveloppe

· Frais de dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

ARTICLE 3 : La commune de Saint-Félix-de-Lunel s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Saint-Félix-de-Lunel s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Echanges avec Mme BAULES

Avant le vote des budgets Mme Baulès, CDL, a présenté son analyse financière de l'exercice 2024 pour les 3 budgets de la commune. Des questions de budgets autonomes ont été amorcées pour la suite afin d'éviter des trous de trésorerie sur le budget principal de la commune. La situation financière de la commune est saine, correspondant aux moyennes départementales pour des communes de la même échelle.

Nouvelle loi pour les petites communes et pour les élections municipales

M. le maire

Pont Bascule

M. le maire présente la nécessaire modernisation du pont bascule et présente les délais : au mois de mai l'équipement de modernisation sera réalisé et le pont bascule de nouveau en fonctionnement et en fin d'année sera installée une nouvelle borne pour paiement en carte bancaire.

Rappel rdv et invitations

M. le maire rappelle l'invitation de la commune d'Espeyrac, la convocation à une journée pour les maires et correspondant Défense organisée par la Délégation Militaire Départementale de l'Aveyron, l'invitation de l'ACL pour l'expo de Pâques, les élus se répartissent la présence du conseil sur chaque date.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 00h00.

Arrêté du Procès-Verbal

Séance du 6 mars 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal.
Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci.
Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025.

Procès-Verbal arrêté le : 10/04/2025

**Le Maire
Guy VISSEQ**



**Le/La secrétaire de séance
Francis PONS**



